

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs,

Montreuil le, 16 janvier 2015

N. Réf. : JAM/PC/PB n°2015-014

Madame, Monsieur, cher-e-s collègues,

Les drames survenus récemment, le massacre de Charlie Hebdo et les prises d'otages, la forte mobilisation de la société civile et du corps politique en réponse à la peur et pour défendre la liberté d'expression, le risque permanent d'amalgame et de stigmatisation d'une communauté, le débat de ces jours-ci sur la capacité de la République à faire une place et à transmettre ses valeurs à tous ses enfants, ne peuvent que questionner nos pratiques d'éducation populaire. Ce contexte interroge particulièrement le rôle fondamental qui est celui des MJC, à savoir l'éducation à la citoyenneté, mais aussi nos capacités réelles à prendre en compte les richesses culturelles dont nous sommes tous porteurs, en les légitimant dans une égale dignité et en les incluant, en faisant unité, dans la micro-république en construction permanente que sont nos associations.

C'est pourquoi le choix fait à l'automne par la Fédération Régionale des MJC en Ile de France, d'organiser ses **Journées Régionales d'Etudes les 13 et 14 mars** prochain à Montreuil sur le thème « **Droits culturels et biens communs, un enjeu de développement pour les MJC et la Fédération Régionale en Ile de France** » prend une signification particulière aujourd'hui.

Un parti pris politique ambitieux lorsqu'il convoque les fondements de l'éducation populaire dans l'histoire culturelle, sociale et urbaine de la Cité et interpelle notre volonté affirmée de prendre une part active à la mise en mouvement d'une citoyenneté accomplie et reconnaissante de son identité plurielle et singulière.

Trop souvent, la dégradation sociale et économique tend à isoler les populations de nos villes et nos quartiers dans un repli individualiste, au risque de dénier les valeurs de respect et de solidarité essentielles au bien vivre ensemble. Parfois, elle risque de conduire nos adhérents au consumérisme. Pourtant c'est sur la voie inverse que nous sommes engagés collectivement. La volonté de promouvoir les droits culturels à égale dignité comme autant de libertés individuelles, comme les fins et les moyens du développement des droits humains, la volonté de développer nos activités et nos espaces de vie comme autant de ressources à s'approprier collectivement, la volonté d'ériger l'intérêt général sur des valeurs d'échange et de partage en commun sont des contributions majeures de notre réseau des MJC en Ile de France à la société.

C'est bien sur les pratiques quotidiennes des bénévoles, des professionnels et des volontaires qui, localement, contribuent à la construction de cet idéal nouveau, que reposit la reconnaissance sociale, culturelle et territoriale des MJC auprès des habitants.

Les élus locaux savent également que le contexte actuel accroît les attentes et les besoins des citoyens.

«... Plus que jamais, le maire est le garant de la cohésion sociale et la commune, l'échelon de proximité et de citoyenneté. Mais dans le même temps, les collectivités subissent une réduction sans précédent de leurs ressources financières, risquant de mettre en cause les services à la population et la capacité d'investissement du bloc communal. Face à ce choc financier, c'est l'action locale, au plus près des citoyens, qui est affaiblie, avec de réelles conséquences sur leurs conditions de vie... » (Congrès de l'AMF, novembre 2014).

Une prise de conscience de nature à confirmer que face au retrait idéologique, démocratique et citoyen qui frappe aujourd'hui les institutions, relever l'enjeu des « droits culturels, biens communs des MJC » fait écho dans une société en perte de repères et est de nature à redonner sens et intérêt à la mission de service public reconnue par les collectivités pour lesquels nous agissons.

L'histoire de l'éducation populaire, la croyance des MJC dans capacité à transformer les rapports humains et leur mise en perspective fondent notre pleine légitimité à établir le lien qui s'exerce entre droits culturels et bien commun.

Il s'agit désormais de le confirmer comme une orientation structurante de pérennisation des MJC sur un territoire et comme le point de départ d'un axe déterminant de notre développement politique et territorial.

C'est parce que nous sommes convaincus, que cette réalité, entre les « savoir être et savoir-faire » des adhérents et les attentes des collectivités, est déjà, implicitement ou concrètement, présente au sein des MJC que les Journées Régionales d'Etudes ne sont pas une finalité. Si, en effet, elles consistent en un moment privilégié d'échanges entre théorie et pratiques, elles sont également le lancement d'un processus ambitieux visant à transformer nos pratiques. Il en va d'un enjeu majeur de l'ancrage local de notre réseau et de développement régional de la Fédération, pour qu'ils soient reconnus dans les missions de service public que leur confèrent les collectivités. Il est d'utilité publique que les professionnels et les associations, ensemble, dans la gestion des structures et la mise en œuvre des projets associatifs, s'identifient comme autant de ressources aptes à renouer et faire vivre l'intérêt général par l'égalité de toutes et tous à partager leurs diversités culturelles et s'approprier un lieu où exercer le vivre ensemble.

C'est la raison pour laquelle, nous invitons expressément chacune des MJC, administrateurs et administratrices, directions, professionnel(le)s et bénévoles, à s'emparer de ce sujet sous les formes adaptées à leur mode de fonctionnement interne - Conseil d'administration, réunion d'équipe élargie, etc... Il s'agira dans un premier temps, sur la base des documents que nous vous transmettons ou autres supports afférents :

Pour les MJC

- **De convoquer** un Conseil d'Administration ou toute instance ou lieu qui leur semble pertinente afin de mettre en débat la notion de droits culturels et de bien commun afin que chacune et chacun en soient pleinement investis ;
- **D'identifier** dans les pratiques, la réflexion engagée ou les expérimentations, ce qui concoure à la reconnaissance d'un bien commun et des droits culturels à travers certaines actions ou activités, la mise à disposition de salles ou encore la notion d'accueil, etc... ;
- **De restituer** par une contribution que ce soit une forme écrite ou autre, un récapitulatif des débats et des actions, conduites, projetées ou expérimentées, de nature à s'identifier comme commun et droits culturels ;
- **De faire parvenir** cette contribution à la Fédération Régionale ;



Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Ile-de-France
65 rue Voltaire - 93100 Montreuil
Tél.: 01 49 72 51 90 - contact@mjcidf.org - www.mjcidf.org

APE : 9412Z / SIRET : 775 691 264 00169

Affiliée à la Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF)

Agrément Jeunesse Éducation populaire n°75-750 - Organisme de formation n°11752021875

Agrément Education Nationale de la CMJCF au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

- De faire circuler parmi tous les intéressés les notes émanant de la Fédération Régionale, contributions individuelles ou tout apport sur le sujet émanant d'autres sources afin d'encourager le débat et d'en restituer les termes par un nouvel écrit ;

Pour la Fédération Régionale :

- De collecter l'ensemble des contributions afin de les rassembler par thème.
- De les faire circuler auprès de chaque MJC afin d'alimenter la réflexion commune.
- De faire parvenir aux MJC du réseau les comptes rendus des rencontres avec nos partenaires (Fondation Charles Léopold Mayer, Association Culture 21).
- D'adresser à chaque MJC, des parutions, des liens informatiques, etc... se rapportant au sujet.

Lors des Journées Régionales d'Etudes, l'ensemble des contributions seront mises en débat.

A l'issue des Journées Régionales d'Etudes :

La Fédération Régionale collectera les réponses apportées par les travaux des conférenciers, qu'ils soient rédigés sous formes de questions, d'affirmations ou de suggestions. Elle les retranscrira par écrit et les restituera à chacune des MJC du réseau afin de poursuivre sur la durée l'entreprise que nous aurons collectivement engagée.

Cet écrit pourra être utilisé par les MJC afin de définir ce qui dans chacune d'elles, fait sens en termes de droits culturels et biens communs. Il s'agira ensuite de les « faire vivre » avec les adhérents, la population sous les formes adaptées aux circonstances et aux territoires.

Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance afin de préparer au mieux les Journées Régionales d'Etudes et leurs suites.

Nous tenons à vous rappeler que les Journées Régionales d'Etudes s'adressent à toutes les forces vives de nos MJC (élus associatifs, bénévoles, professionnels, volontaires, partenaires) et qu'elles doivent également être un temps qui vous permettent à la fois de mobiliser celles et ceux qui souhaitent s'impliquer et leur donner un premier aperçu du réseau et de ses potentialités.


Il est essentiel que ces journées favorisent la participation du plus grand nombre et se construisent à partir de points de vue croisés. **A cet effet, nous invitons les acteurs du réseau -directeurs, salariés associatifs, bénévoles- qui souhaitent s'investir en amont à une journée de préparation de ces JRE le lundi 26 janvier de 10h à 16h à la FRMJC, en présence des partenaires qui nous accompagnent dans ce projet.**

Souhaitant que tous les acteurs, associatifs et professionnels s'engagent résolument et avec enthousiasme dans cet enjeu nouveau, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,



Patrick Chenu
Directeur régional



Jorge Araniz-Marillan
Président

PJ. : Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité Culturelle – Les droits culturels la déclaration de Fribourg – Note de lecture « la renaissance des communs »



Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Ile-de-France
65 rue Voltaire - 93100 Montreuil
Tél.: 01 49 72 51 90 - contact@mjcidf.org - www.mjcidf.org

APE : 9412Z / SIRET : 775 691 264 00169

Affiliée à la Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF)

Agrément Jeunesse Éducation populaire n°75-750 - Organisme de formation n°11752021875

Agrément Education Nationale de la CMJCF au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public